



Envoyé en préfecture le 19/12/2019  
Reçu en préfecture le 19/12/2019  
Affiché le 19/12/2019  
ID : 063-200071199-20191217-CCPL\_2019\_161-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019  
Date d'affichage : 10 décembre 2019

### SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

#### Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

#### Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-161 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT PLAINE DE RIOM**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Suite à la prise de compétence "Eau" de Clermont Auvergne Métropole et de Plaine Limagne, le syndicat intercommunal à vocation unique Plaine de Riom est devenu syndicat mixte fermé. Ces modifications ont impliqué la révision des statuts du syndicat. Le projet de statuts du syndicat a été adopté le 2 avril 2019 en conseil syndical et le 24 septembre 2019 en conseil communautaire Plaine Limagne.

Cependant, la Préfecture a depuis lors demandé d'apporter une modification non substantielle à ces statuts, concernant la présentation des communes et EPCI sur la première page des nouveaux statuts.

Le rapporteur présente le projet de statuts ainsi modifiés.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver cette modification statutaire,
- de charger le président de notifier cette décision au SIAEP Plaine de Riom.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 19/12/2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

